

Règles de conduite pour le programme de patinage public non supervisé

Afin d'assurer la sécurité de tous et de vivre une expérience de patinage agréable, les usagers sont priés de respecter les règles suivantes :

1. Les usagers doivent respecter les autres patineurs et les règles ci-dessous. Signalez immédiatement les accidents ou les blessures à un membre du personnel.
2. Il est fortement recommandé à tous les patineurs de porter un casque protecteur homologué CSA pendant les séances de patinage.
3. Veuillez patiner à une vitesse sécuritaire, dans la même direction que les autres patineurs. Lorsque le sifflet se fait entendre, veuillez arrêter.
4. Le centre de la patinoire est réservé aux enfants et aux patineurs moins expérimentés.
5. Fauteuils roulants, poussettes et dispositifs d'aide au patinage :
 - Au cours des séances de patinage libre ou familial, les fauteuils roulants, les poussettes et les glisseurs E-Z sont permis sous la responsabilité d'une personne chaussée de patins.
 - Les roues doivent être nettoyées avant d'être mises en contact avec la glace afin d'assurer la sécurité des autres patineurs.
 - Le port d'un casque protecteur est obligatoire pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant et les enfants dans une poussette
 - Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou accompagnées d'enfants dans une poussette sont priées de longer la bande, tel que recommandé par la Ontario Recreation Facilities Association.
 - Les chaises sont interdites sur la patinoire.
6. Il revient aux utilisateurs des installations de s'assurer qu'ils sont en assez bonne forme pour participer à des activités physiques. Toute personne dont l'état pourrait avoir un effet sur sa capacité à participer doit prendre les précautions nécessaires pour assurer sa sécurité et est encouragée à se faire accompagner d'un adulte qui connaît bien son état.
7. Seules les personnes chaussées de patins sont autorisées sur la patinoire.
8. Les Règles de conduite suivantes doivent être respectées par tous les usagers :
 - Il est interdit de patiner avec des enfants dans les bras ou dans un porte-bébé.
 - L'utilisation de casques d'écoute, de cellulaires et d'appareils électroniques portatifs est interdite en patinant.
 - La consommation de boissons et de nourriture est interdite sur la patinoire, mais elle est autorisée dans le hall d'entrée et dans les gradins.
 - Les patineurs qui emploieront un langage grossier ou qui adopteront un comportement inadéquat seront immédiatement expulsés des lieux.
 - Les jeux robustes, la vitesse, les jeux multi-joueurs sont interdits. Ils peuvent être amusants pour certaines personnes, mais dangereuses pour d'autres.
 - Les manœuvres de patinage artistique sont interdites.
 - Les usagers doivent patiner dans le même sens que tous les autres patineurs.
 - Les usagers sont tenus de se comporter de façon convenable en tout temps.
9. Lors des séances non surveillées, les patineurs de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un patineur de 18 ans et plus.
10. Tâches du responsable de l'installation :
 - Le responsable de l'installation en devoir est chargé de s'assurer que les conditions de patinage sont sécuritaires et de prendre la décision finale en ce qui a trait à la sécurité.

- Pour assurer la sécurité de tous les usagers, les séances de patinage libre peuvent être écourtées pour permettre l'entretien de la glace.

Les participants qui utilisent la patinoire le font à leurs propres risques et assument tous les risques associés à un sport ou à une activité. Le Richcraft Sensplex n'accepte aucune responsabilité pour les risques et blessures.